



Préemption SAFER Annulation vente

Par **saltiel david**, le **16/02/2017** à **12:05**

Bonjour à tous,

Depuis 2015 la SAFER a le droit de ne préempter qu'un ou plusieurs lots parmi les lots mis en vente. Dans ce contexte, j'ai deux questions du point de vue de l'acheteur :

1- Nous souhaitons acquérir 3 lots distincts et contigus. Si la SAFER en préempte un parmi les 3, l'acheteur peut-il annuler la vente ?

2- Nous souhaitons acquérir 1 lot (1) auprès d'un vendeur (les parents) et 3 lots (A,B,C) distincts et contigus entre eux et à celui du lot 1 auprès d'un autre vendeur (les enfants du premier vendeur). Si la SAFER préempte un des 3 lots (A,B ou C), peut-on renoncer à l'achat du lot 01 ?

Merci pour votre aide